

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
Commune de Kataba 1
AVIS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX
À COMPÉTITION OUVERTE (DRPCO) - RELANCE

Le Maire

La commune de Kataba 1 (département de Bignona, région de Ziguinchor) a bénéficié de l'appui financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne et des Associations Eau Vive Pau Pyrénées et Eau Vive Ruelle (France) pour la mise en œuvre du Projet Eau Potable et Assainissement de la commune de Kataba 1 (**PEPAK**). Une partie de ces fonds est destinée à la fourniture et l'installation de deux (2) systèmes de pompage solaire photovoltaïque hybrides, d'un (1) groupe électrogène et d'une (1) unité de chloration dans la localité de Kabadio (**commune de Kataba 1, département de Bignona**).

ARTICLE 1: OBJET DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX À COMPÉTITION OUVERTE

La présente Demande de renseignements et de prix à compétition ouverte porte sur la fourniture, l'installation et la mise en service de deux (2) systèmes de pompage solaire photovoltaïque hybrides, d'un (1) groupe électrogène et d'une (1) unité de chloration dans la localité de Kabadio (**commune de Kataba 1, département de Bignona**).

Les travaux sont en lot unique et prévus pour une durée maximale de deux (2) mois.

La maîtrise d'œuvre technique et sociale et la gestion administrative et financière du projet sont assurées par l'**ONG Eau Vive Sénégal**.

ARTICLE 2 :PARTICIPATION A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX À COMPÉTITION OUVERTE

Le Conseil municipal de Kataba 1 invite les Entreprises intéressées et justifiant d'une expérience avérée dans la fourniture et installation de pompes immergées, de générateurs photovoltaïques, de groupes électrogènes et d'unités de chloration, à présenter leurs offres sous pli fermés, pour l'exécution des prestations faisant objet de la présente DRPCO.

ARTICLE 3: RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier de Demande de renseignements et de prix sera retiré, à partir du **09 avril 2025**, contre le versement de la somme de cinquante mille francs CFA (50.000 F CFA) non remboursable au bureau de l'ONG Eau Vive Sénégal, Rue MH-39,10, Cité Malick Sy, Thiès (Téléphone: 33 951 35 24 - BP 300 Thiès RP).

ARTICLE 4: PRESENTATION DES CANDIDATURES ET OUVERTURE DES PLIS

Les soumissions, établies en langue française, devront être chiffrées en francs CFA. Elles seront fournies en quatre (4) exemplaires (**un original et 3 copies marquées comme telles**) et déposées à la Mairie de Kataba 1 au plus tard le **24 avril 2025 à 10 heures 00 mn**.

L'ouverture des plis se fera le même jour à partir de 10 heures 30 minutes à la Mairie de Kataba 1.

ARTICLE 5: CAPACITÉ FINANCIÈRE

Les soumissionnaires devront fournir une attestation de capacité financière dûment établie par un établissement bancaire d'un montant au moins égal à 50% de leur offre financière.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ils peuvent être obtenus au bureau de l'ONG Eau Vive Sénégal, Rue MH-39, Cité Malick SY, BP 300 Thies RP/Tél: 33 951 3524 - e-mail : eauvive@orange.sn

Les renseignements demandés ou les éclaircissements voulus doivent être formulés par écrit et transmis par courrier électronique 7 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 7: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date de remise des offres.

Mr Alassane DIATTA
Maire de la commune de Katabat